

Les convocations des membres du Conseil Municipal ont été faites en date du 13 juin 2007 et affichées à la porte de la mairie le même jour, pour la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu :

Le mercredi 20 juin 2007 à 18 h 00 dans la salle de la mairie.

PROCÈS – VERBAL

De la réunion ordinaire du 20 juin 2007

Le Conseil Municipal de Barst – Marienthal, dûment convoqué par M. Bruno Neumann, Maire de Barst, s'est assemblé dans la salle des séances de la Mairie de Barst, 91, rue de la Mairie à Barst, sous sa présidence.

Membres élus : 11

En exercice : 10

Etaient présents : 8, à savoir : Mme Silva KLEIN, MM. Bruno NEUMANN, Paul HINSCHBERGER, Bernard GIRARD, Alfred NOCHALSKI, Aloyse TREFALT, Pierre PASTORE et Augustin CRUCIANI.

Arrivé de M. Le Maire à 18 h 10

Départ de M. Paul HINSCHBERGER à 20 h 30

Procuration : M. Bernard KOPP à M. Aloyse TREFALT

M. Paul HINSCHBERGER à M. Pierre PASTORE (à partir de 20 h 30)

Absents excusés : Mme Carole SCHROTZENBERGER et M. Bernard KOPP

La séance est ouverte à 18 h 00

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRARD.

Le Maire étant absent excusé, Monsieur Paul HINSCHBERGER, Adjoint au Maire, prend la Présidence.

M. Paul Hinschberger, propose aux élus de rajouter au point n° 13, le sujet intitulé : Conseil d'Ecole.

Propose également que le point n°1 soit présenté par le Maire.

Les élus acceptent ces propositions.

Point n° 0 : Approbation du Procès Verbal de la séance du 19 avril 2007.

Un élu signale le fait qu'il a été stipulé, il y a un certain temps, que l'on ne citerait plus le nom des personnes dans les comptes rendus, or plusieurs points du compte rendu mentionnent les intervenants.

Un élu signale qu'il n'a pas été contre le vote des subventions. Il a signalé par téléphone cette erreur mais cela n'a pas été changé.

Monsieur Pierre Pastore, adjoint signale que les contrats CAE sont remboursés par la CNASEA à hauteur de 80 % et non 95 %, hors mis charges patronales qui sont à la charge de la Collectivité.

Les élus souhaitent attendre l'arrivée du Maire pour approuver le compte rendu.

Point n° 1 : Vidéosurveillance

Les élus souhaitent attendre l'arrivée du Maire pour discuter de ce point.

Le Maire arrive à 18 h 10. Il s'excuse du retard. Informe les édiles qu'il vient d'une réunion qui s'est déroulée à la Communauté des Communes pour y débattre de points importants concernant la collectivité. Il en fera un rapport détaillé comme de coutume en fin de séance.

Le Maire aborde point par point les remarques concernant le dernier procès verbal.

S'étonne de tant d'erreurs et omission sachant que tous les procès verbaux sont soumis à la lecture des adjoints et en particulier à M. Pierre Pastore.

Rappelle tout de même que dans chaque procès verbal il y a des noms. Et qu'en raison de nombreuses polémiques il lui semblait nécessaire d'apporter de la précision.

Rappelle à Monsieur Pierre Pastore qui était à chaque fois invité aux réunions avec la mission locale et avec l'ANPE, et que les éléments ont constamment changé. Que les éléments annoncés aux membres du conseil étaient certes pas complet en raison de l'absence de Mme Brod lors de la dernière séance, mais dans un esprit de transparence avait demandé à Mme Brod de préparer les chiffres exacts afin de répondre à la demande de M. Nochalski. En effet, le coût annoncé par le Maire est bien inférieur à la somme avancée par M. Nochalski. Le premier magistrat s'offusque des propos tenus par M. Pastore, Adjoint au maire qui a accès à tous les documents. Qui vient de participer à une réunion préparatoire de conseil les jours précédents. Le Maire suite à ces propos demande à M. Pastore de démissionner de son poste d'adjoint. Le premier magistrat demande à l'assemblée si un élu souhaite remplacer M. Pastore dans la fonction. Personne ne se présente. Le Maire demande à Mme Brod de prendre note et d'établir les arrêtés pour suspendre M. Pastore de ses fonctions. Personne ne s'y oppose. Le Maire demande à Mme la secrétaire de bien vouloir prendre note et de voir avec M. Nochalski pour que soit retranscrit et rectifié les oublis. L'assemblée, forte de ces propos et des informations complémentaires, adopte le compte rendu de la séance précédente.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour aux lieux habituels de la commune.

Informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Arrivée de M. Le Maire à 18 h 10, qui prend la Présidence et reprend les points n° 0 et n°1 mentionnés plus haut.

Le premier magistrat aborde le point N° 1 de l'ordre du jour :

Le Maire soumet aux élus un devis de vidéosurveillance pour le site de la Ligne Maginot Aquatique, pour les 2 casemates, qui s'élève à 5 877,14 € TTC. Il a été signalé qu'au budget 2006 aucune somme n'a été inscrite sur l'opération car il avait été décidé de ne plus dépenser d'argent pour cette opération.

En conséquence, il a été proposé de le programmer pour le prochain budget.

Le maire soulève le fait que la valeur du matériel sur le site est colossale, sans compter le matériel privé qui reste sur place.

Les élus après en avoir discuté,

Acceptent l'offre, mais pour une seule casemate, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Autorisent le maire à signer le devis,

Autorisent le Maire à budgétiser la somme,

Autorisent le maire à régler la facture.

Point n° 2 : Maintien de factures en investissement

L'Adjoint soumet aux élus, le maintien en investissement des factures suivantes :

- Société FABERT - Facture n°200701010336 du 31/01/2007, fourniture et mise en place d'une tonne à eau, d'un montant de 319,05 € TTC, au compte 2158.
- Société FABERT - Facture n°200701010335 du 31/01/2007, fourniture et mise en place d'une lance d'arrosage, d'un montant de 77,19 € TTC au compte 2158.

- ORANGE - Facture n° XCL106B96352 du 24/11/2006, achat portable, d'un montant de 106,68 € TTC, au compte 2158.
- BRICO – DEPOT - Facture n°170859 du 16/05/2007, matériel pour bâtiment public – atelier Barst, d'un montant de 275,18 € TTC, au compte 2131.

Les élus après en avoir discuté,
A l'unanimité accepte le maintien de ses factures en investissement,

Point n° 3 : Requalification Marienthal – F. et P. de panneaux de signalisation

Le Maire soumet aux élus, le devis n° 70610 du 20/06/2007 de la Société Moselle Signalisation, concernant la fourniture et mise en place de panneaux signalétiques pour la requalification de Marienthal, d'un montant total de : 2 068,42 € TTC.

Les élus après en avoir discuté,
Acceptent le devis,
Autorisent le Maire à signer la commande,
Autorisent le Maire à régler la facture

Point n° 4 : Destruction de mobilier urbain

Le Maire informe les élus que la Société CAPELLE Transport, lors de son passage à Marienthal dans l'après – midi du 23 janvier 2007, a endommagé un panneau signalétique.

En effet, en raison de sa grande largeur, et malgré l'accompagnement du véhicule pilote, le conducteur n'a pu l'éviter. La Société en a informé la Collectivité, par télécopie.

Un courrier leur a été transmis les informant que les dégâts s'élevaient à 1 096,60 € TTC, et qu'un titre de recette leur sera transmis pour règlement.

Les édiles autorisent le Maire à encaisser cette somme.

Point n° 5 : Planning des travaux pour la pose de citernes à incendie et informations sur le contrôle des bornes à incendie de Barst et de Marienthal.

Le Maire informe les élus que la Société TAO GROUP a transmis un tableau prévisionnel des travaux qui seront entrepris sur la Commune de Barst et Marienthal, dans le cadre de la défense incendie.

Il informe également les élus sur le compte rendu de contrôle des bornes à incendie établi par les pompiers indique que des bornes à incendie ne sont pas conformes à Marienthal.

Le premier Magistrat s'étonne que l'on n'ait pas pris le temps de suivre ces essais. Et tempête car il estime que les dépenses réalisées pour automatiser le débit et la pression semblent ne pas porter ses fruits. Rappelle que les efforts et études considéraient que l'ensemble de Marienthal en dehors de la rue de l'église était protégé contre l'incendie. Or l'an dernier et cette année les écrits démontrent le contraire.

Le Maire interpelle les adjoints et leurs demandent pour quelles raisons, malgré ses demandes, personne ne s'occupe de ce problème ? Souligne qu'il serait insupportable de payer une deuxième fois pour renforcer la défense incendie de Marienthal. Demande aux adjoints de tout mettre en œuvre pour faire contrôler dans de bonnes conditions les bornes à incendie de Marienthal et de faire rectifier le cas échéant le rapport des pompiers.

Point n° 6 : Subvention amende de police

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. Le Président du Conseil Général, relative à la création d'une aire de stationnement pour les engins pompes au Château d'eau,

Délibère comme suit :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour les travaux relatifs à la création d'une aire de stationnement pour les engins pompes au Château d'eau,
- vote un crédit de 2 894,72 € H.T, soit 3 462,08 € TTC nécessaire au financement de cet aménagement ;

- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Point n° 7 : L'intervention d'un sous-traitant

Le Maire informe les élus, que la société TAO GROUP a désignée la société sous – traitante TERRA-EST de mettre en place les citernes à incendie. La société Terra-Est a demandé un règlement direct de ses factures par la commune. Monsieur le Trésorier Principal, nous informe qu'il n'y a aucun problème et valide cette demande. Le devis n° 06.10.125 est de 7 200,00 € HT pour Marienthal, 6 350,00 € HT pour le point d'eau du Château d'eau et de 5 550,00 € HT pour le point d'eau du Presbytère.

Les élus après avoir délibéré,

A l'unanimité, valident cette demande.

Autorisent le Maire à régler les factures directement à la Société TERRA – EST.

Point n° 8 : Piédestal pour pierre baptismale

Le Maire soumet aux élus le devis de la Société Meubles SCHWARTZ de Hoste pour la fourniture et pose d'un Piédestal de pierre baptismale destiné à l'église de Barst, d'un montant de 1 170,00 € TTC.

Propose au président du Conseil de Fabrique de rembourser en partie la facture dans deux ans, permettant au conseil de fabrique d'économiser la TVA.

M. Bernard Girard, adjoint au Maire et Président du Conseil de fabrique accepte cette proposition.

L'assemblée, après en avoir débattu,

A l'unanimité, accepte la proposition,

Autorise le Maire à signer le devis,

Autorise le maire à régler la facture s'y référant.

Point n° 9 : Rond Point Landfrid

Le Maire informe les élus, que dans le cadre de la Requalification de Barst , il souhaite tout de même installer une fontaine ou aménager un bassin avec jet d'eau sur le rond point de Barst, rue de Biding.

L'électricité est présente, par contre elle fonctionne avec l'éclairage public.

L'eau est présente sur l'ilot.

Rappelle qu'il dispose d'un financement de l'Etat et de la Communauté de Communes pour ce projet. Cette aide serait perdue si les travaux annoncés ne se réalisent pas.

Le Maire propose de revoir ce point lors d'un prochain conseil avec des devis paysagers et les devis pour l'électricité.

Point n° 10 : Remplacement temporaire de l'Agent d'Animation (bus)

Le maire informe les élus que l'Agent d'animation dans le bus du regroupement scolaire a accompagné l'instituteur et les élèves du CP de Barst durant leur voyage d'une semaine, du 04 juin au 08 juin 2007.

Le Maire propose que l'Agent ATSEM non – titulaire qui a occupé ce poste pour le ramassage des élèves soit indemnisé. En effet, ce remplacement a contraint l'agent de prendre son véhicule pour se rendre aux différents points de départ,

42 km sont comptabilisés pour cette période.

Le Maire propose aux élus de verser les indemnités kilométriques à l'Agent, à savoir 42 km x 0,29 €, soit un total de 12,18 €.

Les élus après avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité le versement des indemnités kilométriques à l'Agent,

Autorisent le Maire à les intégrer sur le salaire de l'Agent.

Point n° 11 : Recensement de la population

Le Maire informe les élus qu'il souhaitait faire un recensement intermédiaire de la population. Le nombre d'habitants, à ce jour, par rapport au recensement de 1999, le suivant :

Population des Résidences Principales	1999	2007
BARST	261	320
MARIENTHAL	222	231

TOTAL	483	551
Résidences Principales	1999	2007
BARST	86	114
MARIENTHAL	78	
87		
TOTAL	164	201

Pour faire le recensement intermédiaire il faut une hausse de 15% pour les habitants et de 25 % pour les logements.

Le seuil des 15 % d'habitants n'étant pas atteint, les élus décident de ne pas lancer de recensement intermédiaire.

Point n° 12 : Appartement de l'école et départ de l'instituteur

Le Maire informe les élus du départ de M. FRANCOIS, instituteur, et par là même de son départ du logement situé au 91, rue de la mairie.

Informe les édiles que le logement a déjà été proposé à 2 familles. Sans résultats favorables.

Le Maire souhaite proposer à la nouvelle institutrice l'appartement. Informe les élus que le cas échéant il faudra prévoir des travaux de mise aux normes, à savoir, WC dans salle de bain, installation du chauffage central et faire un séparatif afin d'avoir une ou deux pièces supplémentaires pour la mairie

Il a été signalé que si les travaux sont exécutés, le loyer ne couvrira pas ces transformations.

La suite pour trouver des locataires se fera lors du prochain conseil.

Point n° 13 : Conseil d'école

Le Maire informe les élus que les Maires de Cappel et Hoste vont proposer à leur conseil de verser la même Subvention que Barst pour les sorties des élèves.

Informe les élus que la demande de M. FRANCOIS, pour le nouvel horaire du bus pour le samedi matin a été acceptée par le Conseil Général de la Moselle.

Le premier Magistrat égrène la liste de travaux à faire avant la rentrée de septembre:

MARIENTHAL :

WC des garçons qui fuit
Dessin de la marelle dans la cour de l'école
Clanche du portail

BARST :

Revoir le grillage avec la nouvelle institutrice.

Le Maire demande aux délégués des écoles responsables des travaux de planifier ces tâches. Et surtout demande à M. Pastore de ne plus mettre en difficulté le Maire en ne réalisant pas les travaux qu'il a promis de faire. Rappelant que l'an dernier à Marienthal les travaux demandés n'avaient pas été assurés.

Point n° 14 : Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi Lorraine, dans le cadre du FEDER

Le maire propose aux élus de faire une demande auprès du FEDER pour l'organisation de la Fête de l'exode du dimanche 08 juillet 2007.

Les élus acceptent cette proposition.

Point n° 15 : Contrat de location des foyers communaux de Barst et de Marienthal

Le Maire informe les élus qu'à compter du 01 septembre 2007, c'est la Collectivité qui prendra en charge les réservations du Foyer de Barst ainsi que de la M.J.C à Marienthal.

Le contrat sera établi par La Collectivité.

Tarif BARST :	Caution	200,00 €
	Location pour les personnes de l'extérieur	100,00 €
	Location pour les habitants de la Collectivité	30,00 €

Tarif MARIENTHAL :	Caution	200,00 €
	Location habitants de la Collectivité uniquement (avec ou sans préau)	30,00 €

A savoir que le préau est avant tout réservé à l'école.

Si une personne souhaite louer le préau, il est nécessaire de voir avec l'institutrice s'il est disponible, auquel cas voir avec elle pour débarrasser et remettre en place après et avant la reprise des classes.

En dehors des jours de classe la demande se fera auprès du Maire pour le préau de Barst et de Marienthal.

Le locataire ou les associations sont tenus de déposer en mairie une attestation de leur assurance Responsabilité Civile. De fournir un chèque de caution de 200,00 €

La salle devra être rendue propre et nettoyée. Suite à la vérification, la caution sera remboursée.

Un inventaire complet sera établi et remis aux personnes ou association qui louent la salle.

Un contrôle sera fait lors de la restitution des clefs.

Toute casse sera payante et facturée au prix de remplacement frais administratifs en sus.

Les élus après avoir débattu acceptent les propositions,

Autorisent le Maire à établir les contrats,

Autorisent le maire à établir les titres de recettes.

M. Paul Hirschberger quitte la séance à 20 h 30.

Point n° 16 : Loi 2007-2009 portant réforme de la Fonction Territoriale pour son volet « Action Social »

A ce jour, les modalités pour ce point ne sont pas connues, le point sera traité lors d'un prochain conseil.

Point n° 17 : Acquisition – vente d'ouvrages historiques

Le 14 juin dernier, un courrier a été transmis à M. Le trésorier Principal afin de savoir s'il était possible de vendre des ouvrages historiques dans le cadre de la régie de recettes de la Ligne Maginot Aquatique.

La réponse est positive en sachant qu'il faut gérer le stock.

Pour information, ces ouvrages sont en vente au prix de 30,00 € dans le commerce et 30,00 € sur le site ou en Mairie dont 6,00 € seront reversés à la Collectivité.

Afin d'éviter l'achat de ces derniers, ils seront en dépôt vente, à raison de 10 ouvrages à la fois.

Le bénéfice pour la Collectivité sera de 6 € par ouvrage.

Le titre du livre est : La bataille du 14 juin 1940 dans la Trouée de la Sarre – auteurs : MM. Philippe Keuer et Philippe Wilmouth.

La gestion se fera dans le cadre de la régie.

Les élus après en avoir délibéré,

A l'unanimité, acceptent le dépôt – vente des ouvrages.

Fixe la vente du livre à 30,00 €

Autorisent le maire à encaisser les 6 euros par ouvrage.

Point n° 18 : Renouvellement de la billetterie du conservatoire du site des troupes d'intervalles de la Ligne Maginot Aquatique

Le maire informe les élus qu'une demande de sponsoring pour la billetterie de la Ligne Maginot Aquatique a été sollicitée auprès du Crédit Mutuel de Puttelage – aux –Lacs, pour 4000 billets adultes et 2000 billets étudiants.

Point n° 19 : Création d'un site pris en charge par la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

Le Maire informe les édiles que la Communauté de Communes propose de prendre en charge financièrement le site internet des communes. Le Maire propose d'accepter cette aide.

L'assemblée accepte cette proposition.

Point n° 20 - 1 : Informations : CR conférence Intergrasys

M. Pierre PASTORE, Adjoint, fait un petit compte rendu sur cette conférence, il y avait 3 stands avec de nouveaux logiciels, cela concernait plus les grosses entreprises.

Point n° 20 - 2 : Informations : Rapport annuel 2006 – SIVCOM et C.R. des effets de l'appel d'offre

Le Maire informe les élus que le rapport SIVCOM 2006 est à la disposition du public en mairie

Point n° 20 - 3 : Informations : Nouveau régime des autorisations d'urbanisme

Le Maire informe les élus sur la mise en place des nouvelles réformes des PC et la formation prévue le mardi 25 septembre 2007 à la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Point n° 20 - 4 : Informations : Le Réseau Haut Débit de la Moselle

Le Maire informe les édiles que le Conseil Général de la Moselle a annoncé dans la presse que Barst sera doté du très haut débit par la mise en place d'un nouveau procédé.

Fin de séance à 21 h 55

Barst, le 25 juin 2007

Bruno NEUMANN

Maire de Barst